



HONORAIRES DE VENTE et LOCATION T.T.C

Maisons – Appartements – Immeuble – Terrains

Barèmes en vigueur au 01 juillet 2019 – TVA au taux en vigueur de 20%

Terrains jusqu'à 29 000 €	10% (avec un minimum de 1 500€)
Terrains jusqu'à 48 999 €	3 000 €
Terrains à partir de 49 000 €	5 000 €
MAISON – APPARTEMENT - IMMEUBLE	
Jusqu'à 29 999 €	10% (avec un minimum de 2 000€)
De 30 000 € à 85 000 €	5 000 €
De 85 001 € à 199 999 €	6 %
A partir de 200 000 €	5 %
Avis de valeur (montant remboursé si le bien est mis en vente dans notre agence)	Habitation → 120 € Commerce → < 500 m ² : 150€ > 500m ² : 300€ Viager → 240 €
Location Honoraires partagés par moitié entre bailleur et locataire, <u>la part de chacun est de :</u>	<u>Visites, constitution du dossier, rédaction du bail : Plafond 8€ / m²</u> - Visite : 2% du loyer annuel hors charges - Constitution du dossier : 2% du loyer annuel hors charges - Rédaction du bail : 40€ - Etat des lieux d'entrée : <u>Plafond 3€ / m²</u> 2% loyer annuel hors charges <hr/> GARAGE SEUL : 50€ TTC
Etat des lieux de sortie : 2% loyer annuel hors charges TTC à la charge exclusive du bailleur - <u>Plafond 3€ / m²</u>	

A2 IMMO - 15 Rue de Condé 16200 JARNAC

Tél. : 05 45 810 222 / Fax : 05 45 810 424

RCS 532 112 943 NAF 6831 Z Carte professionnelle N° CPI 1602 2015 000 000 662 délivrée par la CCI d'Angoulême. « Non détention de fonds et Absence de garantie financière » (Art. 2 du décret N°2010-1707 du 30/12/2010) N° TRACFIN 887667232271